

Compte Rendu SNPTES de la CPE mars 2020 Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à Tous,

la CPE s'est réunie le 12 mars pour l'analyse des dossiers de promotion par Liste d'Aptitude (changement de corps) et par Tableau d'Avancement (TA) des personnels Médicaux-Sociaux et de Santé ainsi que quelques dossiers groupe 1 de demandes de titularisation et de temps partiel. Ces derniers n'ont pas posé de problèmes particuliers et ont tous recueilli un avis favorable.

Pour information, les nombres, au niveau national, de possibilité de promotion 2020 par Liste d'Aptitude des personnels ITRF sont maintenant connus :

	POSSIBILITÉS 2020
IGR	32
IGE	176
ASI	184
TECH RF	317

Déclaration des élus SNPTES :

« Avant l'application complète en 2021 de la loi de transformation de la fonction publique, le SNPTES réaffirme son attachement à la consultation paritaire pour l'examen des dossiers de promotion (LA et TA) des personnels BIATSS du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et rappelle le travail efficace de la Commission Paritaire d'Établissement de l'Université de Lorraine depuis sa création.

Le SNPTES propose donc au président de l'Université de Lorraine de mettre en place des groupes de travail paritaires comportant, pour chaque groupe de corps, l'ensemble des membres de la CPE, réunis afin d'étudier les dossiers de promotion des agents.

Nous demandons de faire inscrire le paritarisme dans le règlement intérieur de l'Université de Lorraine, par le Conseil d'Administration, comme par exemple dans le préambule du décret de création de l'Université intégrée Grenoble-Alpes : « L'Université s'engage à mettre en œuvre la représentation paritaire dans les instances qui seront consultées en matière de gestion de carrière des personnels ingénieurs, techniciens, de santé et sociaux administratifs et des bibliothèques. »

Le DGS rappelle les engagements du Président de continuer le travail avec des représentants des personnels de façon paritaire. Mais il est difficile d'aller plus loin pour le moment, car l'administration est toujours dans l'attente d'informations du Ministère.

Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et l'entretien professionnel, le CV et les organigrammes fonctionnel et hiérarchique. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.

Promotion par Liste d'Aptitude (LA) 2020 des personnels Médicaux Sociaux et de Santé :

LA CTSSAE :

2020 : 1 dossier remonté sur 2 promouvable.

La CPE a décidé de classer cette année 0 dossier.

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2020 des personnels Médicaux Sociaux et de Santé :

TA ASSAE CS:

2019 : 1 dossier classé en CPE et 0 promotion.

2020 : 0 dossier remonté sur 1 promouvable.

La CPE a décidé de classer cette année 0 dossier.

TA ASSPAE :

2019 : 0 dossier classé en CPE et 0 promotion.

2020 : 2 dossiers remontés sur 2 promouvables.

La CPE a décidé de classer cette année 1 dossier.

TA CTSSSAE:

2019 : 1 dossier classé en CPE et 0 promotion.

2020 : 1 dossier remonté sur 1 promouvable.

La CPE a décidé de classer cette année 1 dossier.

TA INF CS :

2019 : 1 dossiers classés en CPE et 0 promotion

2020 : 1 dossier remonté sur 1 promouvable.

La CPE a décidé de classer cette année 1 dossier.

TA INF HC:

2019 : 2 dossiers classés en CPE et 1 promotion.

2020 : 1 dossiers remontés sur 2 promouvables.

La CPE a décidé de classer cette année 1 dossier.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loset, Jean-Michel Girardet, Joëlle Thiery, Franck Demeurie, Cécile Mangavel, Delphine Faure-Catteloin, Chantal Longeaux, Olivier Français, Serge Carrega, Carol Ruhlmann, Audrey Grandgirard, Alexandra Vauclaire et Stéphane Villaume.